Dijon le 26 mai 2014

A Madame la Directrice Académique
DSDEN de Côte d'Or
Site Clémenceau
2G rue Général Delaborde
21000 Dijon

Objet : Nouveaux rythmes scolaire et expérimentations

Madame la Directrice académique,

Depuis le décret du 7 mai 2014, des expérimentations sont rendues possibles quant à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Depuis le 7 mai, de plus en plus d'enseignants nous contactent et nous appellent à l'aide :

- des maires veulent changer le projet initialement prévu pour passer à des semaines de 8 demi-journées. Les délais ne plaidant pas en faveur d'une concertation raisonnée et raisonnable, les enseignants se voient mis sous pression et surtout les directrices et directeurs d'écoles pour qu'une nouvelle organisation soit votée, au plus vite, en conseil d'école. Des maires essaient d'imposer des dates. Je rappelle que le président du conseil d'école est le directeur. C'est donc lui qui convoque et qui fixe la date.

- un président de communauté de communes, M. Suguenot, veut une nouvelle organisation pour toutes « ses » communes : la sienne. La communauté de communes de Beaune a la compétence périscolaire mais pas la compétence scolaire. Ce qui n'empêche pas M. Suguenot de croire qu'il a le pouvoir de décider.

M. Suguenot toujours, a fait passer dans les écoles de Beaune des questionnaires pour les parents que les enseignants étaient invités à distribuer. Je vous joins une copie de ce questionnaire pour que vous puissiez juger de la partialité du propos qui y est tenu et qui oriente très clairement les réponses.
Nous savons que des enseignants ont appelés Mme TOP parce qu'ils ne voulaient pas distribuer ce questionnaire aux parents. Je suppose que Mme TOP a fait le nécessaire puisque peu de temps après, ce sont les agents municipaux qui ont fait la distribution.

Je terminerai donc, Madame la DASEN, en vous demandant de bien vouloir écrire à tous les enseignants du premier degré de Côte d'Or pour leur dire comment ils peuvent réagir face à des municipalités ou EPCI qui insistent ; le projet d'expérimentation doit être porté conjointement par les municipalités ou EPCI et le ou les conseils d'écoles. Votre soutien leur sera utile pour gérer les pressions qu'ils subissent. Malheureusement la plupart ne le signaleront peut-être pas, c'est pour cette raison que le SE-UNSA de Côte d'Or sollicite votre intervention.

Franck DELETRAZ
Secrétaire départemental

SE-UNSA de Côte d'Or, 15 Bd Pompon, 21000 Dijon
03 80 55 50 35 – 21@se-unsa.org